

Profession de foi de la liste

« PLURALITÉ ET COLLÉGIALITÉ » (SNESUP-FSU et proches du SNESUP)

Dans le prolongement des listes précédentes de même nom, nous continuons à lutter pour préserver la pluralité et l'intégrité de nos formations, la recherche et nos conditions de travail. Depuis seize ans, nous avons eu à cœur de tenir les engagements pris dans nos professions de foi de 2009, 2013, 2017, 2021 : dans un contexte d'austérité budgétaire qui dégrade grandement nos conditions de travail tout comme l'exercice du Service Public, défendre les filières menacées et la qualité de l'enseignement, faire du Conseil d'UFR un vrai lieu de débat collectif et interdisciplinaire.

Nos objectifs et nos engagements

Pluralité des disciplines

- Conserver une UFR véritablement pluridisciplinaire et humaniste, préserver la diversité des filières de formation menacée par le mot d'ordre d'interdisciplinarité de la Présidence actuelle (note stratégique du 05 mai 2025 centrée sur le secteur « Santé ») ;
- soutenir nos formations à faibles effectifs ;
- maintenir nos postes et leur ancrage disciplinaire conforme aux sections CNU, avec une définition vraiment collégiale de ceux-ci par le département et l'équipe de recherche – mais aussi lutter pour les créations de postes nécessaires et contre les contrats précaires.

Enseignement et recherche

- Lutter contre la désorganisation et l'évidement des enseignements de licence que provoque le nouveau CAPES-L3 : la mise en place de ces nouvelles préparations doit s'accompagner de moyens supplémentaires. Défendre le maintien des Masters MEEF au sein de l'Université de Tours ;
- maintenir les préparations aux agrégations externe et interne qui représentent une garantie de qualité et des perspectives pour les étudiants ainsi que pour les enseignants du secondaire de toute la région ;
- lutter contre la dégradation des conditions de travail et d'études : respect et transparence des plafonds fixés pour les groupes de TD, opposition à la diminution du volume-horaire des CM et des TD – calendrier à anticiper pour toute adaptation ;
- favoriser la concertation entre SSE et équipe enseignante pour mieux accompagner les étudiants en situation de handicap et obtenir des moyens supplémentaires pour améliorer leur inclusion ;
- organiser la résistance contre les menaces de « collège universitaire » et de disparition des masters Recherche, et contre la « secondarisation » de la licence via la formule « bac plus 3 / bac moins 3 » ;
- veiller à l'articulation licence / master et à une attractivité réelle de l'offre de formation, au-delà de considérations comptables et dans un souci de qualité pédagogique ;
- examiner avec esprit critique les incitations à l'« innovation pédagogique » (IA) et le discours sur l'enseignement « en distanciel », qui peuvent recouvrir une réduction de la masse salariale (gels et suppressions de postes) et de la qualité des enseignements ;
- ne pas participer pour les prochaines maquettes à toute tentative d'hybridation avec les classes préparatoires (type CPES « Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures ») : refuser la licence « à deux vitesses » et préserver le monopole universitaire de la collation des grades.

Conditions et environnement de travail

- Veiller à ce que le Conseil d'UFR s'engage sur ses propres modalités d'élaboration et de discussion pour la prochaine offre de formation ;
- défendre la qualité des moyens techniques dans les salles et les laboratoires de langues des sites des Tanneurs et de Fromont ;
- veiller au maintien de l'antenne financière propre à Lettres et Langues, qui travaille pour nous au plus près des réalités du terrain, et plus généralement faire attention aux mutualisations contreproductives de services et aux « délocalisations » en central ;
- faire porter par le Conseil une demande de simplification des procédures administratives, de plus en plus envahissantes ;
- combattre les risques psychosociaux et la souffrance au travail, en redonnant à chacun la conscience de son rôle et de sa capacité d'action au sein de notre UFR – contre l'accumulation des tâches et l'individualisation des carrières.

Collégialité et fonctionnement du Conseil

- Retrouver le sens de la démocratie universitaire : le Conseil d'UFR doit être le lieu non pas d'enregistrement d'informations, mais de débats contradictoires et de décisions éclairées ; l'Assemblée des directeurs de département doit rester une instance consultative et ne doit pas se substituer au Conseil, qui est l'instance décisionnelle de l'UFR ;
- le budget doit avoir davantage de transparence en Conseil, reposant sur une présentation par filière/département et décanat ;
- discuter des postes dès avril, y compris pour les demandes de créations, avec des argumentaires préalablement communiqués aux membres du Conseil pour éclairer les débats ;
- établir un tableau montrant pour chaque département, sans entraîner une concurrence entre formations disciplinaires, les charges d'enseignement, le potentiel titulaires, les heures complémentaires pour une vision globale.
- exiger l'envoi de tous les documents à examiner 8 jours avant la tenue du Conseil et un ordre du jour suffisamment explicite (éviter le recours à la rubrique « questions diverses ») ;
- communiquer au plus tôt les informations administratives concernant les membres des équipes pédagogiques : calendriers des formations et congés, évolution des secrétariats, etc.

COLLÈGE A (PU)	COLLÈGE B (MCF ET ENSEIGNANTS ASSIMILÉS)
FOUREZ Cathy (Espagnol / ICD)	ROCHAIX Valérie (Sciences du langage / LLL)
DEBONO Marc (Sodilang / Dynadiv)	LÓPEZ CASADO José María (LEA - esp.)
HUMBERT-MOUGIN Sylvie (Littérature comparée / ICD)	BOSSÉ-TRUCHE Gloria (Espagnol / ICD)
SÉITÉ Yannick (Français / ICD)	LELANDAIS Stéphane (LEA / Économie)
TERRILE Cristina (Italien / ICD)	MENTZEL Sophie (Arts du spectacle / ICD)
	FORIN Michel (LEA - Droit)
	CHAPON Cécile (Littérature comparée / ICD)